

Montreuil, mardi 25 juin 2024

## Lettre ouverte aux candidats aux législatives

Les centres de santé jouent un rôle essentiel dans l'accès aux soins et la prévention dans les territoires pour lutter contre les inégalités de santé.

La Fédération Nationale des Centres de Santé fédère des personnes morales qui gèrent des centres de santé, elle promeut les centres de santé et leurs valeurs. Les activités de la FNCS et de ses membres, inscrites dans le cadre d'une charte éthique, sont fondées sur des valeurs fondatrices socles :

- Respect de la dignité humaine
- Non-discrimination
- L'égalité de l'accès à la santé
- L'intérêt du patient et des usagers
- La gestion à but non lucratif

A l'aube des prochaines élections nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de garantir un accès universel et équitable aux soins de santé.

La Santé est un enjeu de société de premier plan dans les sondages et lorsque l'on questionne les Français. Pourtant le sujet de la santé est insuffisamment traité par les candidats au regard des programmes.

- **Accessibilité universelle** : Les déserts médicaux sont devenus une nouvelle entité géographique, il est essentiel de mettre en place des solutions urgentes et efficaces visant à :
  - **Développer un maillage national de structures d'exercice coordonné territoriales** en créant un service public de 1<sup>er</sup> recours pour garantir un accès équitable aux soins de tous les habitants sur tous les territoires.
  - S'appuyer sur un service public territorial de santé qui permet un exercice en équipe. Celui-ci est plébiscité par les jeunes professionnels de santé et les centres de santé cochent même toutes les cases : salariat, travail en équipe, possibilité de faire de la prévention, diversité des activités, horaires choisis, pas de tâches administratives et de gestion de locaux.**La notion d'équipe sera centrale dans le fonctionnement de la future offre en soins primaires.** Elle permettra aux professionnels d'exercer leur métier et leurs responsabilités dans de bonnes conditions. L'enjeu est de leur garantir la capacité d'exercer la plénitude de leurs fonctions en cohérence avec leurs valeurs et leurs aspirations.

- **Prévention et éducation à la santé** : Notre système est très axé sur les soins. Or l'état de santé d'une population n'est pas seulement lié à l'offre de soins et de services mais à bien d'autres déterminants sociaux et environnementaux. Les démarches de prévention doivent être intégrées à l'organisation des soins. Elles doivent aussi faire l'objet de politiques intersectorielles (éducation, environnement, jeunesse, social...).
- **Équité en santé** : Éliminer les barrières financières et organisationnelles à l'accès aux soins. Les inégalités en matière de santé doivent être abordées de manière déterminée, des mesures spécifiques doivent être mises en place pour s'assurer que personne n'est laissé de côté.

La financiarisation du système de santé doit être bloquée. Cette politique s'inscrit dans une logique de rentabilité et de privatisation de la santé qui nuit notamment aux patient-e-s les plus fragiles, les plus isolé-e-s, dans les situations les plus complexes, c'est-à-dire aux moins « rentables ».

- **Participation des usagers** : les citoyens doivent être impliqués dans toutes les décisions qui concernent leur santé. Les programmes intégrant prévention et réhabilitation doivent être développés pour sortir du statut de malade. Le développement de la pair aide doit aussi être accompagné.

Une politique de santé équitable et inclusive est le fondement d'une société juste et prospère.

Le droit à la protection de la santé est un **objectif à valeur constitutionnelle** qui découle du Préambule de la Constitution de 1946.

L'alinéa 11 du [Préambule de la Constitution de 1946](#) prévoit que "[La Nation] *garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.*"

**Être en bonne santé tout au long de sa vie et bien vieillir sont des enjeux fondamentaux pour une société « en équilibre et en harmonie ».**

Dans son avis le HCAAM<sup>1</sup> recommande la constitution d'un socle de valeurs communes pour les professionnels de santé : égalité, justice sociale, travail collectif, coopération, collaboration entre professionnels, primauté et respect du patient, médecine fondée sur les preuves pertinence des soins

En tant que candidats aux prochaines élections, vous avez la possibilité de promouvoir ce droit fondamental et de vous engager pour une santé pour tous.

Dr Hélène Colombani,  
Présidente de la FNCS

<sup>(1)</sup> [Avis et Rapport du Hcaam - Organisation des Soins de proximité : Garantir l'accès de tous à des soins de qualité \(securite-sociale.fr\)](#)